

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 24*Objet : Dénominations
des voies**Date de convocation :*

26 novembre 2020

Date d'affichage :

26 novembre 2020

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

19

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt
Le 3 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA
Excusée : Mme Flavie TAVERA

Secrétaire de Séance : Mme Pauline SEILHAN

Vu l'article L. 2213-28 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire est compétent pour la gestion de la numérotation des habitations.

La dénomination des voies publiques relève de la compétence du conseil municipal. Dans le cadre d'un programme global les voies de la commune ont été dénommées par délibération du 17 février 2015.

Il est nécessaire de rajouter de nouvelles voies à la zone d'activités : Rue du Rival Bas, Rue du Rival Haut et rue du Coustals-Est.

Ainsi que le chemin de la fontaine basse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'extension de la dénomination des voies qui lui a été présenté et qui sera joint à la présente délibération,
- CHARGE Monsieur le Maire de l'application de cette décision,
- CHARGE Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services du Cadastre et de La Poste.

- ADOPTÉE -



Le Maire,

Thierry DELBREIL